

Compte rendu du Conseil Ecole doctorale en Visio conférence

ED 612 Humanités - Jeudi 18 juin 2020

En présence de : François Brizay (directeur ED Humanités), Margaux Coquelle-Roëhm (représentante des doctorants de Poitiers), Jérôme de Gramont (ICP), Elvire Diaz (MIMMOC), Valérie Fournier (Assistante ED humanités Poitiers), Charles Garcia (CESCM), Charlotte Krauss (FORELLIS), Gilles Marmasse (MAPP), Cécile Maruejols (représentante des doctorants de Poitiers), Arielle NZouvé (représentante des doctorants de Limoges), Laurence Pradelle (ED Humanités), Cécile Quintana (CRLA ITEM) David Waterman (ED EUCLIDE de l'Université de La Rochelle).

Excusés : Fanny Escure (Assistante ED Humanités Limoges), Vincent Michel (HERMA), Thierry Sauzeau (CRIHAM)

Conseil de l'ED du 18 juin 2020

1) Le point sur la situation des doctorants pendant l'épidémie

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a officialisé la prolongation possible des thèses afin de compenser l'impact qu'aurait pu avoir la crise sanitaire sur les travaux de recherche des Doctorantes et Doctorants.

Au mois de mai, la DRED (Direction de la Recherche et de l'Innovation et le Collège des Ecoles Doctorales) a donc rédigé un questionnaire type auquel ont répondu les doctorants ayant subi des préjudices dans le cadre de leurs travaux, du fait du confinement. Elle distingue prolongation de la durée du financement des contrats doctoraux (que ces derniers soient ministériels, régionaux, etc.), et prolongation de la durée de la préparation de la thèse. Elle veut savoir à qui elle peut accorder un prolongement du contrat, or beaucoup de doctorants non financés ont rempli le questionnaire.

La DRED a défini 3 niveaux d'impact :

- Les cas critiques sur une période courte : concernent les retards attendus issus de conditions de travail dégradées pendant le confinement conduisant à une prolongation jusqu'à 4 mois (prolongation de la durée de la situation d'urgence sanitaire).
- Les cas critiques sur une période moyenne : concernent les contrats dont les retards attendus dus aux mesures sanitaires pourraient conduire à une prolongation de 4 à 8 mois.
- Les cas critiques sur une période longue : concernent les étudiants dont la thèse peut être remise en cause par les mesures sanitaires en cours et l'éventualité de leur maintien. Prolongation supérieure à 8 mois et jusqu'à 12 mois.

Afin d'harmoniser la **durée de la prolongation des contrats doctoraux**, la DRED a réuni le 9 juin le collège doctoral. F. Brizay a tenu compte du fait que les doctorantes de l'ED Humanités avaient besoin de consulter régulièrement des ouvrages, des sources manuscrites, des articles conservés dans des bibliothèques et de dépôts d'archives qui ont été fermés trois mois et qui ouvrent lentement. En outre, des doctorants travaillent sur des chantiers archéologiques qui ont été et qui restent souvent fermés pour des raisons météorologiques.

Compte tenu de l'incertitude des moyens financiers qui seront effectivement consentis par l'État, le collège doctoral a choisi de faire preuve de modération en considérant que dans la plupart des cas, le préjudice concernait une période courte et il a revu à la baisse, pour des raisons budgétaires, les demandes que nous lui avons transmises.

Actuellement, le montant du total des demandes de prolongation de contrat doctoral, tous financeurs confondus, après correction à la baisse, s'élève à 644 299,92 euros. Nous ne savons pas encore si l'Etat aura les moyens de financer l'ensemble des demandes.

Le cas des doctorants non financés est différent puisque la prolongation de la préparation de leur thèse n'implique pas d'aide financière. La DRED a recommandé de leur accorder des délais réalistes.

La DRED étudie les propositions faites le 9 juin et renverra, à une date qui n'est pas encore fixée, ses propositions définitives. Elle-même ne sait pas encore de quelle marge financière elle dispose. Face à ces incertitudes, l'ED Humanités a pris les décisions suivantes:

-Si les **doctorants sous contrat** obtiennent une **prolongation de financement** inférieure à celle qu'ils espéraient, si le travail de doctorants non financés ne pouvait pas être achevé au bout du temps initialement imparti, l'ED pourrait examiner le cas et proposer une prolongation de thèse qui resterait dans des limites raisonnables. Un doctorant qui attendait une prolongation de son contrat de 3 mois et qui obtiendra un financement pour 1 mois pourra, si c'est nécessaire, poursuivre la préparation de sa thèse pendant deux mois supplémentaires, par exemple, mais ces mois ne seront pas financés.

-F. Brizay a contacté la DRED pour savoir si un doctorant devant soutenir en novembre et ayant obtenu une prolongation de 3 mois pour la rédaction de sa thèse, devait payer des frais d'inscription pour les deux mois supplémentaires qui dépassent le terme de l'année civile. Il a souligné que les membres du conseil de l'ED avaient plaidé pour que dans ce cas il n'y ait pas de frais d'inscription. La DRED a répondu que les doctorants devraient se réinscrire et payer les frais d'inscription. C'est un point sur lequel l'ED demandera des précisions.

Pour le site de Limoges : il y a encore peu d'informations à donner. Il existe un léger décalage temporel entre les deux universités. Le 16 juin dernier, lors de la Commission de Préparation à la Commission Recherche du 22 juin, il a été dit que, en attente de la circulaire qui devrait être publiée par le MESRI, le Collège doctoral est en train de mettre au point un questionnaire qui sera, sous peu, envoyé à tout.es les doctorant.es. Lors de cette Commission de Préparation, il a été également précisé qu'il fallait bien distinguer entre prolongation éventuelle des financements pour les doctorant.es bénéficiant d'un contrat doctoral, et prolongation du temps imparti pour la thèse elle-même.

C. Maruejols souligne que pour les archéologues, les fouilles sont très tributaires des conditions météorologiques. Un chantier prévu au printemps, par exemple, devient parfois impossible pendant l'été ou l'automne.

2) La rentrée des doctorants

Aujourd'hui, nous ne savons pas encore si la rentrée, prévue initialement le 16 octobre, se déroulera comme les années précédentes avec l'ensemble des primo-Doctorants. Une des solutions envisagées serait d'accueillir séparément les ED.

Pour le site de Limoges, les dates n'ont pas été encore communiquées.

3) L'organisation des JT.

Laurence Pradelle et François Brizay ne sont pas favorables à l'organisation des JT cet automne. La rentrée sera difficile, les enseignants seront submergés par de nombreuses activités de rattrapage et devront peut-être faire face à la mise en place d'une nouvelle vague de télétravail.

Il semble plus raisonnable de repousser ces JT en mars 2021.

Le conseil décide de maintenir les JT en les organisant sur deux jours et d'y ajouter une journée de présentation de travaux des doctorants. Les déléguées des doctorants rappellent que les doctorants ont peu d'occasion de prendre la parole devant leurs camarades. Cette deuxième journée ne serait pas centrée sur une thématique. Les doctorants qui participeraient aux JR et à cette journée valideraient ainsi deux JT.

4) La réorganisation des ED

a) À Poitiers

Le secteur SHES rassemble actuellement 378 doctorants sur le site de Poitiers. Ils sont répartis en 3 ED :

-Humanités : 9 laboratoires (CESCM – Centre d'études supérieures de civilisation médiévale ; CRIHAM – Centre de recherches interdisciplinaires en histoire, art et musicologie (Bi-site) ; HERMA – Hellénisation et romanisation dans le monde antique ; FoRELLIS – Formes et représentations en linguistique, littérature et dans les arts de l'image et de la scène ; MAPP – Métaphysiques Allemandes et Philosophie Pratique ; CRLA – Centre de recherches latino-américaines ; MIMMOC – Mémoires, identités, marginalités dans le monde occidental contemporain ; deux laboratoires de Limoges : FRED (Francophonies, Éducation, Diversité) et EHIC (Espaces Humains et Interactions Culturelles).

-SSTSEG (Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de Gestion) : 8 laboratoires

-SLPCE (Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Éducation) : 5 laboratoires.

Pour le prochain contrat, les doctorants du secteur seraient répartis dans **2 écoles doctorales** « Humanités » (CESCM, CRIHAM, CRLA, FoRELLIS, HERMA, MAPP, MIMMOC) et « Humains en société » (fusion des EDs actuelles SLPCE et SSTSEG).

b) À Limoges :

A partir de la rentrée 2021 : il y aura une nouvelle ED SHS (unique) qui regroupera les trois EDs actuelles du site de Limoges, à savoir :

-l'ED 611 SLPCE : 1 laboratoire : CeRes ;

-l'ED 612 Humanités : 3 laboratoires :

CRIHAM : Histoire

FRED : Éducation et Diversité en Espaces Francophones

EHIC : Espaces Humains et Interactions Culturelles

-l'ED 613 SSTSEG : 2 laboratoires :

GRESKO : sociologie

GEOLAB : géographie (UMR CNRS 6042, bi-site avec Clermont-Ferrand)

La nouvelle ED comportera donc six laboratoires ;

19 juin : audition de la future porteuse de projet pour cette nouvelle ED, dont le nom n'a pas encore été décidé.

5) L'HCERES

Un nouveau calendrier est mis en place par le HCERES et les dossiers sont dorénavant à déposer par l'université sur la plateforme PELICAN **le 15 février 2021** au plus tard.

Cela a conduit l'UP à développer un nouveau calendrier interne : les dossiers d'autoévaluation et de projet pour le prochain contrat doivent remonter avant le lundi 14 décembre 2020 à la Direction de la Recherche et de l'Innovation de l'université

A Limoges, le calendrier est le suivant, présenté le 16 juin en Commission Préparatoire :

-15 novembre : remontée des dossiers des EDs à l'UL, pour lecture interne ;

-janvier 2021 : restitution de la lecture interne des dossiers ;

-fin janvier 2021 : dossiers corrigés et terminés ;

-début février 2021 : CAC validant les dossiers ;

-15 février 2021 : dépôt sur la plateforme Pélican.

6) Questions diverses

Frais d'impression de thèse : les déléguées des doctorants demandent qui prend en charge la reproduction des exemplaires de thèse. Elles s'appuient sur un passage de l'arrêté du 25 mai 2016 qui évoque cette question dans l'article 24 : « Le doctorant fournit sa thèse sous forme numérique selon les prescriptions de l'établissement de soutenance. Il fournit en outre des exemplaires sur support papier destinés aux membres du jury, lorsque ceux-ci en ont exprimé la demande. L'établissement assure alors l'impression de la thèse à partir du support numérique ».

F. Brizay rappelle que les budgets des EDs SHES sont consacrés principalement aux dépenses des déplacements et que la MSHS de Poitiers n'imprime pas de thèses. Cette dépense incombe aux laboratoires et UFR, or la pratique varie d'un laboratoire et d'une UFR à l'autre.

Elvire DIAZ, directrice du laboratoire MIMMOC, nous informe que son UFR Lettres et Langues accorde une aide financière aux doctorants pour l'impression. Charles Garcia, directeur adjoint du CESCO confirme un soutien financier de son laboratoire sous la forme de bon de commande auprès d'une imprimerie.

Jean-Christophe Temdaoui, délégué suppléant de doctorants, soutiendra sa thèse à la fin de l'année 2020. Il sera donc remplacé au début de l'année 2021. Les déléguées des doctorants souhaitent que le nouvel élu soit issu d'un autre laboratoire que le Criham ou le CESCO afin de tenir compte de la diversité des disciplines représentées au sein de l'ED Humanités.

F. Brizay propose de recontacter les responsables de Radio Pulsar afin que les doctorants puissent présenter leurs travaux à un public différent de celui qu'ils rencontrent au sein des institutions universitaires et académiques.

CSI :

-À Poitiers, les Comités de suivi pour la 3^{ème} année ont été réalisés en visioconférence au cours des mois de mai et juin. Seuls ceux des laboratoires Forellis et MIMMOC auront lieu en septembre.

-Le CSI en 6^{ème} année pourra avoir lieu exceptionnellement cette année compte tenu de la pandémie, il permettra de faire le point sur l'avancement du travail de recherche.

-À Limoges, les CSI se dérouleront en visioconférence le 19 juin.

Ce conseil prend fin à 16h30